

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

COMPTE - RENDU

Page _____

Le quinze février deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BIGNON DU MAINE se sont réunis dans la salle de réunion, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean- Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE - Constance THIREAU - ROMARIE Nicole - Sébastien MONSIMER - Gilbert DELLIERE

Secrétaire de séance : Constance THIREAU

Absent(s) excuse(s) : - Louis MAHE

Absent(s) non excusé(s) :

Assistait également : Sylvie HUNAULT Adjoint administratif

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 janvier 2018

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière.

- ▶ **Point 3 : Vote des comptes administratifs 2017**
- ▶ **Point 4 : Approbation des comptes de gestion 2017**
- ▶ **Point 5 : Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière 2018**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription desdits sujets à l'ordre du jour de ce soir.

2. Subventions aux associations

DCM n° 2018-07

Le Conseil Municipal, après délibération vote l'attribution des subventions comme suit :

UDAF	30,00 €
SPA	104.10 €
Ecole privée Meslay (Sacré Coeur) OGEC - Participation au fonctionnement plafonnée à 1 000 €	1000,00 €
Prévention routière	20,00 €
Club de la Joie	100,00 €
AFN	50,00 €
AMB	120,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	46,00 €
Groupement de défense contre les organismes nuisibles de LE BIGNON DU MAINE	130.00 €
Association de pêche	120.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	1 720.10 €

Mme Micheline BOUE votre contre le versement de la subvention à l'école privée de Meslay.

Le Conseil Municipal, valide après délibération, le versement de ces subventions.

3. Vote des comptes administratifs 2017

DCM n° 2018-08

Les comptes administratifs 2017 sont présentés. Il en ressort les résultats de clôture suivants en section de fonctionnement et d'investissement :

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Annexe Commerce - Budget HT

Section fonctionnement..... 2 411.40 €

Section d'investissement..... - 4 245.97 € Résultat de clôture..... - 1 834.57 €

Annexe Lotissement - Budget HT

Section fonctionnement..... 38 250.89 €

Section d'investissement..... - 163 632.28 € Résultat de clôture..... - 125 381.39 €

Annexe Assainissement - Budget HT

Section de fonctionnement..... 24 802.64 €

Section d'investissement..... 716.65 € Résultat de clôture..... 25 519.29 €

Commune - Budget TTC

Section fonctionnement..... 243 468.92 €

Section d'investissement..... - 41 073.26 € Résultat de clôture..... * 202 395.66 €

*hors restes à réaliser

Sous la Présidence de M. LANDELLE Bertrand et hors présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, approuve les comptes administratifs 2017 Commune et annexes Commerce, Lotissement, Assainissement.

4. Approbation des comptes de gestion 2017

DCM n° 2018-09

Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2017, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour les budgets Commune, et donne autorisation au conseil municipal d'approuver le compte de gestion des budgets annexes Commerce, Lotissement, Assainissement.

5. Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière 2018

DCM n° 2018-10

Suivant les textes en vigueur, la commune se doit d'être équipée d'une fourrière pour y faire séjourner les animaux errants, dans l'attente de leur récupération par leur propriétaire.

Il n'est pas toujours possible de respecter cette obligation, c'est pourquoi la Fourrière Départementale met à notre disposition des locaux adaptés aux règles et obligations contrôlés par la DDCSPP.

Le fonctionnement de cette Fourrière Départementale, sise à Laval, est confié à la Société protectrice des Animaux qui par délégation de service public en assure également la gestion.

Le financement est assuré par les Communes et calculé de la façon suivante :

0,30 €/habitant soit 104.10 €

En l'absence de convention dûment validée (au plus tard le 31 mars 2018), la SPA se réserve le droit de ne plus accueillir, au Titre de la Fourrière Départementale les animaux provenant de notre commune.

Le Conseil Municipal, valide après délibération, **cette Convention annuelle.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

COMPTE - RENDU

Page _____

► **Commission Culturelle Jeunes :**

. Ludivine DURIN est en contrat depuis le 1^{er} février 2018 en remplacement de Mélanie MEZIERE au restaurant scolaire et aux NAP.

► **Commission bâtiment :**

. Les travaux d'acoustique à la Salle des fêtes vont débiter le 8 octobre 2018. Pendant 4 semaines, la salle des fêtes ne pourra pas être louée.

. L'aménagement du plan d'eau est prévu sur le weekend du 16/17 mars à partir de 8h
L'association de Pêche participe au financement de ces travaux.
Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour ce weekend de citoyenneté !

. Le samedi 24 mars est programmée une matinée pour l'élagage des arbres rue de la Forge ; appel aux bénévoles et aux agriculteurs pour le matériel.

. M. le Maire propose de mettre le terrain de jeu à disposition de M. Persigan pour y faire du foin ; cela évitera 3h de tonte par quinzaine pour l'agent communal.

► **Commission Voirie :**

. M. Landelle a rendez-vous le 1^{er} mars avec un responsable de la voirie de la CCPMG afin de faire le tour des chemins communaux.

. La Satèse vient effectuer des prélèvements aux lagunes le 27 février.

5. Questions diverses

. Le projet de reprise de « La Fontaine au Bas » ne se fera pas, à cause d'un manque de rentabilité du projet.

. Les bâtiments de l'ancienne bibliothèque et maison des aînés, rue de la Forge sont en vente depuis longtemps ; une offre à 5000 € a été faite ; sachant que la commune va devoir régler des frais de diagnostic, environ 500 € ; M. le Maire va essayer de négocier à 6500 €.

. La signature de vente de la parcelle n°5 dans le Tertre I va se faire prochainement.

. Investissements à prévoir sur 2018 :

INVESTISSEMENTS 2018				
TOITURE EGLISE				
	DEPENSES HT	DEPENSES TTC	RECETTES	HT
Entreprise PESCHE	38 621,23 €	46 345,46 €	Conseil departemental programme restauration du patrimoine public de caractère	11 586,36 €
			Region Pacte Ruralité (30 %)	11 586,36 €
			DETR 20 %	7 724,24 €
			Commune (autofinancement)	7 724,27 €
			TVA 20 %	7724,25 €
TOTAL	38 621,23 €	46 345,46 €	TOTAL	38 621,23 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

ACOUSTIQUE SALLE DES FÊTES					
	DEPENSES HT	DEPENSES TTC	RECETTES	HT	
Elect SAGET	5 111,04 €	6 133,24 €	Fonds de concours CCPMG 40 %	8 618,25 €	
Menuis LAMBERT	13 396,60 €	16 075,92 €	Commune (Autofinancement)	12 927,39 €	
Peint DUBRAY ANGOT	3 038,00 €	3 645,61 €			
			TVA 20 % 4 309,13 €		
TOTAL	21 545,64 €	25 854,77 €	TOTAL	21 545,64 €	
ACCESSIBILITE EGLISE					
	DEPENSES HT	DEPENSES TTC	RECETTES	HT	
			Fonds concours CCPMG 40 %	1 035,50 €	
S.E.M.C. VEILLE	2 588,75 €	3 106,50 €	Commune (Autofinancement)	1 553,25 €	
			TVA 20 % 517,75 €		
TOTAL	2 588,75 €	3 106,50 €	TOTAL	2 588,75 €	
ROBOT CUISINE					
	DEPENSES HT	DEPENSES TTC	RECETTES	HT	
ROBOT CUISINE	800,00 €	960,00 €	Commune (Autofinancement)	800,00 €	
			TVA 20 % 160,00 €		
TOTAL	800,00 €	960,00 €	TOTAL	800,00 €	
				Total autofinancement commune TTC	27 605,90 €
				Dont TVA Récupérable	12 711,13 €
				Reste	14 894,77 €

► Prochaine réunion du conseil le **jeudi 24 mars 2018 à 20h30.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h45.

Le Maire
Jean Louis BELLAY


